

## MAIS

Notre réseau de surveillance se compose de 18 parcelles, dont 11 ont été observées en vue de ce bulletin, du 26 juillet au 5 août.

### Observations du réseau :

Département	Commune	Date de semis	Variété	Stade	% de plantes touchées		Date observation
					Pucerons	Cicadelles	
87	PANAZOL	22/04/2013	Riviera	10 % pieds avec panicules visibles			26-juil
87	CIEUX	26/04/2013	Anjou 277	50 % épis avec soies			29-juil
87	FLAVIGNAC	05/05/2013	Anjou 277				
87	CHAMPSAC	06/05/2013	Ronaldinio	10 % pieds avec panicules visibles			26-juil
87	GLANDON	06/05/2013	Barsa	Début floraison			05-août
23	ST CHABRAY	06/05/2013	LG 30275	10 % pieds avec panicules visibles			29-juil
23	NOTH	06/05/2013	ES Arpège				
87	NEXON	06/05/2013	Klarens	50 % épis avec soies			05-août
19	REYGADE	06/05/2013	LG 3303				
87	LA MEYZE	07/05/2013	Anjou 277	50 % épis avec soies			05-août
19	SALON LA TOUR	08/05/2013	Anjou 277				
23	SAINT PIERRE DE FURSAC	09/05/2013					
87	SAINT PRIEST TAURION	10/05/2013	Millénium	brunissement soies			05-août
87	BOISSEUIL	12/05/2013	Prudi	50% pieds avec panicules visibles			01-août
87	LANDOUGE	22/05/2013					
23	PIONNAT	27/05/2013	Hendrix / Anjou256	9 feuilles et plus			29-juil
87	AIXE / VIENNE	03/06/2013	ES Arpège				
87	GAJOURBERT	20/06/2013		9 feuilles et plus		30%	05-août

### Stade phénologique :

Pour la campagne 2013, il y a eu 3 périodes de semis, aux alentours des :

- 5 - 6 mai,
- 25 mai,
- 10 juin 2013

Pour des maïs précoces, il faut 850 à 880°C (base 6) du semis à la floraison et pour les maïs très précoces 790 à 850°C.

### Cumul des températures base 6°C au 4 août 2013

	Semis 5 Mai 2013	Semis 25 mai 2013	Semis 10 juin 2013
MAGNAC LAVAL	984	863	756
LIMOGES BELLEGARDE	982	869	768
ST YRIEIX	985	865	763

Source : Météo France

Par rapport à 2012 :

- les parcelles semées début mai, ne présentent pas de retard. Les fortes chaleurs du mois de juillet ont permis de rattraper le retard du mois de juin pour les semis précoces.
- pour les semis plus tardifs (début juin et plus), on accuse toujours un retard de 10 à 15 jours.

Les stades actuels s'étalent de « 9 feuilles et plus » à « 50 % épis avec soies ».



Stade panicule visible (5 août)



Stade floraison femelle (5 août)

Photos : VLACORRE / CDA 87

Sur les secteurs où il y a eu peu de pluie durant le mois de juillet, les maïs souffrent de stress hydrique. Cependant l'état sanitaire des maïs est globalement bon.

### Cicadelles :

Peu de traces de piqûres observées sur les parcelles

Evaluation du risque : leur présence à ce stade est normale.

### Pucerons :

Observations du réseau : pas de populations de pucerons observées dans les parcelles du réseau.




### RAPPEL DES SEUILS DE NUISIBILITE :

***Metopolophium dirhodum*** : le seuil est différent selon le stade du maïs :

- 5 pucerons / plante avant le stade 3-4 feuilles
- 10 pucerons / plante entre le stade 4-6 feuilles
- 20-50 pucerons / plante entre le stade 6-8 feuilles.

***Sitobion avenae*** : 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante sur des maïs à moins de 8-10 feuilles.

***Rhopalosiphum padi*** : à surveiller à partir du stade floraison jusqu'à 3 semaines après la fécondation (fin de la période de sensibilité). Ce puceron a une incidence sur le rendement lorsque 1 panicule sur 2 est colonisée.

ESPECES	DESCRIPTION
<p><i>Metopolophium dirhodum</i></p> 	<p>Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. <b>Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées.</b> Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.</p>
<p><i>Sitobion avenae</i></p> 	<p>Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des <b>cornicules qui sont noires</b></p>
<p><i>Rhopalosiphum padi</i></p> 	<p>Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. <b>Zone rougeâtre</b> foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.</p>

Photos source AGPM

### Evaluation du risque :

Sur les parcelles du réseau semées avant fin mai, le stade de sensibilité (8-10 feuilles) de la plante vis-à-vis des pucerons *Sitobion avenae* et *Metopolodius dirhodum* est dépassé.

Par contre, il faut maintenir une surveillance dans les parcelles du stade « sortie des panicules » jusqu'à 3 semaines après la fin de la fécondation, afin de suivre l'évolution de *Rhopalosiphum padi*.

### Chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera* LeConte) :



Adulte de *Diabrotica virgifera virgifera* LeConte  
Photo : Draf-Srpy Ile de France  
Longueur de l'adulte : 5 à 6 mm

*Diabrotica virgifera virgifera* LeConte (Dv) est un petit coléoptère de 5-6 mm de long, dont les larves attaquent les racines du maïs pour se nourrir.

#### **Mesures réglementaires :**

*Diabrotica virgifera virgifera* LeConte (Dv) est un insecte réglementé au niveau communautaire, et devant faire l'objet en France d'une lutte obligatoire : cf. [l'Arrêté du 28 juillet 2008 modifié, relatif à la lutte contre Diabrotica virgifera virgifera LeConte](#)

**Lorsque l'insecte et/ou des symptômes suspects sont détectés, une déclaration immédiate auprès de la DRAAF-Service Régional de l'Alimentation, doit être réalisée.**

### Surveillance mise en place en 2013 (hors réseau Bulletin de Santé du Végétal) :

Un plan national de surveillance est mis en oeuvre par les DRAAF, avec pour objectif la détection précoce des foyers de *Diabrotica virgifera virgifera* LeConte (Dv) au moyen de pièges à phéromones ; ces pièges sont pour la plupart installés à proximité des axes de transport routiers et aéroports (principales voies d'entrée du ravageur) sur parcelles en monoculture de maïs

⇒ 20 sites de piégeage sont suivis en 2013 en Limousin par la FREDON, en délégation de mission pour la DRAAF.

## A RETENIR

### **MAIS**

**Stade :** de « 9 feuilles et plus » à « 50 % épis avec soies »

**Pucerons :** période de risque en cours pour *Rhopalosiphum padi*

**PROCHAIN BULLETIN :  
FIN AOUT  
OU DEBUT SEPTEMBRE 2013**



Action pilotée par le Ministère de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto

*N.B. : Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture du Limousin dégage toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques.*